

Demande d'intervention - Liste des sujets

Date de soumission : **Le vendredi 13 mars 2026**

Informations générales

Prénom : Éric

Nom : David

Numéro de dossier : R-4333-2026

Courriel : edavid@gbvavocats.com

Sujets

Sujet no. 1

Sujet : Tarif proposé pour les centres de données (tarif CD) : clientèle visée

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : En tant que représentant de la clientèle résidentielle, OC s'intéresse aux impacts que les nouveaux centres de données peuvent avoir sur les besoins en approvisionnement en électricité, lesquels pourraient également entraîner une hausse des factures d'électricité payées par la clientèle résidentielle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : De façon préliminaire, OC appuie la demande du Distributeur visant la création d'un nouveau tarif pour les centres de données et considère que la définition de la clientèle ciblée par ce nouveau tarif est appropriée. Cette clientèle regroupe l'ensemble des centres de données aux tarifs M et LG pour lesquels des blocs ont été alloués et représente actuellement 93 % de la consommation totale des centres de données. Toutefois, OC cherche à comprendre pourquoi le Distributeur affirme que l'impact sur les approvisionnements de la consommation des petits centres de données est non significatif, ce qui justifie leur exclusion du nouveau tarif selon la Demanderesse. OC considère qu'il serait tout de même important d'assujettir ces clients au tarif CD ou, à tout le moins, de créer un tarif qui ferait également supporter à ces consommateurs les pressions additionnelles qu'ils exercent sur le réseau électrique.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignements et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet, le cas échéant.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 2

Sujet : Tarif proposé pour les centres de données (tarif CD) : structure du tarif

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : En tant que représentant de la clientèle résidentielle, OC s'intéresse aux impacts que les nouveaux centres de données peuvent avoir sur les besoins en approvisionnement en électricité, lesquels pourraient également entraîner une hausse des factures d'électricité payées par la clientèle résidentielle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : De façon préliminaire, OC appuie la demande du Distributeur visant la création d'un nouveau tarif pour les centres de données, calibré de manière à refléter le coût des nouveaux approvisionnements et des besoins en puissance. Selon la preuve au dossier, ces coûts s'élèvent à 12 ¢/kWh pour l'énergie et à 166 \$/kW-an pour la puissance. OC se réserve le droit de moduler sa recommandation préliminaire lorsqu'elle aura l'opportunité d'approfondir son analyse de certains éléments de la demande. Par exemple, OC cherchera à comprendre le maintien d'un poids plus important accordé à la composante énergie dans le ratio prix énergie/puissance, à l'instar du tarif LG. OC analysera également le balisage réalisé par Dunsky afin de déterminer s'il existe d'autres bonnes pratiques pouvant compléter ses recommandations. OC souhaite également obtenir plus d'information sur la clause de majoration proposée par le Distributeur.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignements et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet, le cas échéant.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune.

Sujet no. 3

Sujet : Modifications au tarif pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs (tarif CB)

Nature de l'intérêt relatif à ce sujet : En tant que représentant de la clientèle résidentielle, OC s'intéresse à l'évolution du tarif pour usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs et aux impacts que cette industrie peut avoir sur les besoins en approvisionnement en électricité. OC s'intéresse particulièrement aux pressions que la croissance de ces usages peut exercer sur le réseau électrique, lesquelles sont susceptibles d'entraîner des répercussions sur les coûts assumés par la clientèle résidentielle.

Conclusions sommaires recherchées ou recommandations proposées : De façon préliminaire, OC voit d'un bon œil l'intention exprimée par le Distributeur de fixer un prix de l'électricité supérieur à celui applicable aux centres de données pour les usages cryptographiques appliqués aux chaînes de blocs. OC pourrait également recommander l'établissement d'un prix encore plus élevé pour ces clients, compte tenu du fait que leurs retombées économiques apparaissent limitées. Un tel signal tarifaire pourrait contribuer à atténuer les pressions tarifaires exercées sur d'autres catégories de consommateurs.

Manière dont vous entendez faire valoir votre position et, notamment, si vous désirez faire entendre des témoins et présenter une preuve d'expert : OC entend déposer des demandes de renseignement et formuler des recommandations dans le cadre d'un mémoire. OC participera à l'audience, procédera à des contre-interrogatoires si nécessaire et présentera une preuve et une argumentation finale sur ce sujet, le cas échéant.

S'il y a lieu, suggestions pour faciliter le déroulement de l'étude de la demande : Aucune,